FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité





ARRÊTÉ MUNICIPAL N°68/2022

Portant sur l'interdiction de stationnement

Le Maire de la Commune de COGGIA,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6;

VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8.R 411.25, R 417.4, R 417.9,R 417.10 et R417.11;

ARRÊTE:

<u>ARTICLE 1 :</u> Le stationnement est interdit au lieu-dit CASONE devant les escaliers d'accès à la place FRANCHI ainsi que sur la totalité de la place FRANCHI hameau de COGGIA MAIO.

ARTICLE 2 : L'aire d'interdiction est matérialisée par une bande blanche au sol.

<u>ARTICLE 3</u>: Monsieur Yann SKOCZYLAS, lieutenant de la communauté de la brigade de Vico-Cargèse et Monsieur le Maire, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à COCCOA le 3 Juillet 2022

Pour extrait cum me au registre

Le Ma

Téléphone: (33) 04 95 52 22 45

Télécopie: (33) 04 95 52 27 75